

## DÉLIBÉRATION N°DL20220053 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 21 MARS 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 11/03/2022 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA (à partir de 18h50) ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h40) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 20h31) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Axel DUGUA a donné procuration à M Hervé REYNAUD (jusqu'à 18h50)

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER a donné procuration à M. Romain PIPIER

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M Jean MINNAERT (jusqu'à 20h31)

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Béatrice COFFY.

**AMÉNAGEMENT DES ABORDS NORD DE NOVACIÉRIES - DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)**

**M. Jean-Luc DEGRAIX** expose ce qui suit :

Par délibération n° 20210063 en date du 17 mai 2021, le conseil Municipal a autorisé l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) à demander :

- l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et parcellaire du projet d'aménagement des abords Nord de Novacières,
- de porter ce dossier de DUP devant la préfecture de la Loire et d'en poursuivre ses phases tant administrative que judiciaire jusqu'à leur terme afin de s'assurer de la maîtrise foncière complète du périmètre de l'opération projetée.

Un arrêté du 2 novembre 2021 a été pris par Madame la préfète prescrivant l'ouverture des enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire concernant ce projet.

L'enquête publique s'est déroulée du 6 au 20 décembre 2021.

A l'issue, la commissaire enquêtrice a remis un rapport d'enquête conjointe, le PV de l'enquête parcellaire et ses conclusions et avis sur l'enquête conjointe.

Dans son rapport, la commissaire enquêtrice a émis deux réserves :

- faire évoluer le dossier en intégrant les observations issues de la consultation des personnes publiques et celles issues de cette enquête publique et, en conséquence, réexaminer ou justifier certains choix de l'opération qu'elle liste,
- Explorer la possibilité d'une alternative pour l'îlot 3 dans l'objectif de préserver la maison Lathuillière et de l'inclure dans la place reconfigurée, ce qui supposerait d'engager plusieurs réflexions qu'elle vise.

Elle a également émis trois recommandations.

Le mémoire en réponse ci-annexé permet de lever les réserves et de répondre aux recommandations.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 contre                    M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT

**DÉCIDE :**

- **de prendre acte** du rapport d'enquête conjointe et des conclusions et avis sur l'enquête conjointe,
- **de lever** en conséquence les réserves, et de répondre aux recommandations formulées par la commissaire enquêtrice et autoriser Monsieur le Maire à adresser le mémoire en réponse susvisé à Madame la Préfète de la Loire,

- **de confirmer** la volonté de la Commune de poursuivre le portage du projet de DSD « Aménagement des Abords nord de Novaciéries » par le biais d'EPORA,
- **d'autoriser** l'EPORA à poursuivre les formalités nécessaires conformément à la délibération du 17 mai 2021.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 22/03/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD